

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li> <li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li> <li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li> <li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li> </ul>	
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Segré Gare routière 6 Rue Ernest Renan, 49500 Segré - France</p> <p>Point GPS Google Mans : 47 6862388 -0 8763397999</p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Nantes Aéroport 17 Rue Antoine de Saint-Exupéry, 44860 Saint-Aignan-Grandlieu</p> <p>Point GPS Google Mans : 47 154746 -1 597711</p>

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte  Segré - Nantes Aéroport
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	1 h 45 min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Segré - Nantes Aéroport" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} * 2 \text{ trajets jour} * 365 = 35\,040 \text{ places maximales}$



Origine :

Segré Gare routière  
6 Rue Ernest Renan, 49500 Segré - France

Point GPS Google Maps : 47.6862388, -0.8763397999

Destination :

Nantes Aéroport  
17 Rue Antoine de Saint-Exupéry, 44860 Saint-Aignan-Grandlieu

Point GPS Google Maps : 47.154746, -1.597711

Temps de trajet : 1 h 45 min

Distance selon Google Maps : 94 kms



ANNEXE 2 – Fiche horaire SEGRE - NANTES Aéroport: demande d'autorisation ARAFER

SEGRE - NANTES Aéroport	
Aller	
Jour de fonctionnement	Horaire 1
Lundi	16:10
Mardi	16:10
Mercredi	16:10
Jeudi	16:10
Vendredi	16:10
Samedi	16:10
Dimanche	16:10

NANTES Aéroport - SEGRE	
RETOUR	
Jour de fonctionnement	Horaire 1
Lundi	18:00
Mardi	18:00
Mercredi	18:00
Jeudi	18:00
Vendredi	18:00
Samedi	18:00
Dimanche	18:00